

# COTISATIONS 2017-2018 CRAC asbl

De KAN à MAS:

**Paiement obligatoire par compte bancaire :** N° de compte BE41 2600 2881 2810

**Bénéficiaire :** CRAC asbl en n'oubliant pas d'indiquer le ou les noms et prénoms de(s) l'athlète(s) concerné(s)

**Hors-Stade (à partir de 18 ans) :**

**Paiement obligatoire par compte bancaire :** N° de compte BE06 2600 1885 2122

**Bénéficiaire :** CACH en n'oubliant pas d'indiquer le ou les noms et prénoms de(s) l'athlète(s) concerné(s)

**Certificat médical :** à rentrer dès le mois de *septembre* et/ou l'attestation sur l'honneur si vous voulez votre dossard pour les cross et les indoors !!!! + la carte d'affiliation pour les nouveaux.

**Singlet club :** Obligatoire en compétition, prix de 25 euros pour le top et de 25 euros pour le singlet.

Cotisation	Catégories
90,00	KAN
130,00	BEN
130,00	PUP
130,00	MIN
130,00	CAD
130,00	SCO
100,00	JUN
100,00	SEN
100,00	MAS
60,00	HORS STADE

## **Réduction si participation aux compétitions**

BEN / PUP / MIN / CAD / SCO	Remboursement de 30,00 si minimum 10 compétitions saison 2017-18
BEN / PUP / MIN / CAD / SCO	Remboursement de 15,00 si minimum 5 compétitions saison 2017-18

## **Réduction pour les membres d'une même famille : parents, enfants.**

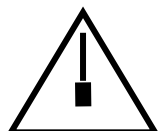
Le 2 <sup>ème</sup>	15,00
Le 3 <sup>ème</sup>	25,00
4 <sup>ème</sup> et suivant	30,00

## **Intervention des mutuelles dans les cotisations Intervention en chèques sport via la Ville de Charleroi**

**La cotisation donne droit à :**

- L'accès aux entraînements et installations (vestiaires, douches)
- A l'utilisation du matériel sportif.
- A l'obtention de la licence fédérale, du dossard et de l'assurance annuelle.
- A la prise en charge du droit d'inscription aux divers championnats ( Hainaut et LBFA )
- A l'entrée et à la participation gratuite aux compétitions organisées par le CRAC.

## **Diminution de la cotisation en fonction de la date d'inscription lors de l'affiliation.**



*Pour le nouveau membre, le paiement de la cotisation ainsi que la remise des documents administratifs devra se faire dans les 15 jours à partir de sa première participation...  
Passé ce délai il n'aura plus accès aux installations.*

Notre club est couvert en assurance uniquement pendant les heures d'entraînements sur le stade et lors des compétitions. **Une personne qui escalade la grille de l'entrée pour avoir accès au stade le fait à ses risques et périls** (Voir les différents panneaux apposés sur les grilles aux deux entrées) Que les grilles du stade soient ouvertes ou fermées, il est formellement interdit d'utiliser les installations sportives de Jonet en dehors des jours et heures attribués à notre club.